

# INFO-NÉGO

# DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Collèges

**Volume 5 no 11 – 10 mars 2021**

*Table de négociation sectorielle*

## **Plusieurs demandes soumises à l'employeur**

Une rencontre de négociation a eu lieu le 8 mars entre le comité de négociation des collèges du SPGQ et les représentants du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) pour discuter des matières sectorielles.

### **Demandes du SPGQ**

Le SPGQ a présenté ses arguments en lien avec les demandes suivantes.

#### *Tâches et services du personnel professionnel dans les collèges*

Le SPGQ demande de préciser certaines définitions pour mieux cerner l'exclusivité de l'action professionnelle, de créer un comité national sur les frontières de fonctions, de distinguer les fonctions du personnel professionnel de celles des autres catégories de personnel et d'offrir une enveloppe dédiée aux personnes professionnelles.

#### *Semaine et heures de travail*

Le Syndicat veut une réduction de la semaine de travail afin d'avoir un meilleur arrimage avec les autres catégories de personnel de l'établissement.

#### *Télétravail*

Le Syndicat réclame qu'une disposition encadrant le télétravail soit ajoutée à la convention collective et que l'employeur rende disponibles les outils nécessaires afin que l'ensemble des personnes professionnelles puissent travailler à distance, selon leur intérêt.

#### *Horaire flexible*

Le SPGQ réclame une disposition permettant à l'employé d'offrir sa prestation de travail à l'intérieur d'une plage horaire plus large.

#### *Horaire variable*

L'employeur ne devrait pas pouvoir refuser sans motif raisonnable une répartition différente de la semaine de travail à la demande de la personne professionnelle.

#### *Programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT)*

Les collègues ne devraient pas pouvoir refuser une demande de PVRTT sans motif raisonnable.

Tout le personnel professionnel devrait être visé par ce programme et d'autres options de réduction du temps de travail ont été suggérées en guise d'exemple.

#### *Congé sans traitement*

Le SPGQ demande que l'employeur ne puisse refuser sans motif raisonnable la deuxième année d'un congé sans traitement. Il veut également qu'une personne professionnelle puisse bénéficier d'un congé sans traitement pour occuper un autre emploi de professionnel dans le collège. Il réclame aussi l'élargissement des dispositions du congé sans traitement pour permettre aux personnes professionnelles temporaires de bénéficier des congés prévus au premier alinéa.

#### *Temps pour activités de santé*

L'employeur doit favoriser par des moyens concrets l'activité physique pour permettre aux personnes professionnelles de maintenir leur santé.

#### *Prime de disponibilité*

Le SPGQ réclame une allocation de disponibilité pour les personnes professionnelles qui doivent être disponibles en dehors de l'horaire de travail.

Il veut également que l'employeur fournisse aux personnes professionnelles les technologies pour répondre à ses demandes à distance.

#### *Projet spécifique*

Le SPGQ demande qu'à la terminaison d'une charge de projet, les tâches qui sont redistribuées vers d'autres charges de projet conservent leur durée. Il veut aussi retirer la possibilité d'établir une entente pour une cinquième année d'un même projet spécifique.

### **Demandes patronales**

De son côté, le CPNC a livré ses argumentaires sur ses propositions suivantes :

- Programme volontaire de réduction du temps de travail et congés sans traitement;
- Projet spécifique.

Les demandes du CPNC visent à limiter l'accès à ces avantages, et le comité de négociation restera vigilant pour la suite des échanges en lien avec ces demandes.

Les prochaines rencontres de négociations sectorielles auront lieu le 22 mars et le 7 avril.

### **Comité de négociation des collègues**

Ryan W. Moon

Julie Comtois

Stéphane Gosselin

### **Responsable politique de la négociation**

Adi Jakupović, secrétaire du SPGQ

### **Conseiller en négociation**

Luc Desjardins